

SAMSUNG

Galaxy Note20 | 20 Ultra 5G



Du 5 au 20 août 2020
Offre de précommande*

Pack Xbox Game Pass



**3 mois offerts + MOGA XP5-X+
+ chargeur sans fil**

Avec le Galaxy Note20
ou Note20 Ultra 5G

— ou —



Galaxy Buds Live

Avec le Galaxy Note20 Ultra 5G



Galaxy Buds+

Avec le Galaxy Note20



*Voir modalités de l'offre au verso ou sur www.samsung.com/fr/offer

DAS Galaxy Note 20 5G tête : 0,684 W/kg - DAS tronc : 1,368 W/kg - DAS membres : 2,27 W/kg.
DAS Galaxy Note20 Ultra 5G tête : 0,338 W/kg - DAS tronc : 1,470 W/kg - DAS membres : 3,29 W/kg.
L'utilisation d'un kit mains libres est recommandée. Visuels non contractuels.

COMMENT PARTICIPER A L'OFFRE

« SAMSUNG – PRÉCOMMANDE GALAXY NOTE20 | 20 ULTRA 5G »

CONDITIONS DE L'OFFRE

- **Du 5 au 20 août 2020, pour la précommande de votre Galaxy Note20 ou Note20 Ultra 5G** (tous modèles, tous coloris), Samsung vous offre au choix :
 - **Pour un Galaxy Note20 Ultra 5G** : une paire de Galaxy Buds Live bronze ou un pack Xbox Game Pass (3 mois offerts Xbox Game Pass + manette PowerA MOGA XP5-X Plus + chargeur sans fil Samsung EP-N5200)
 - **Pour un Galaxy Note20** : une paire de Galaxy Buds+ blanc ou un pack Xbox Game Pass (3 mois offerts Xbox Game Pass + manette PowerA MOGA XP5-X Plus + chargeur sans fil Samsung EP-N5105).
- Offre valable en France métropolitaine, non cumulable avec toute offre Samsung en cours portant sur les mêmes produits.
- Offre valable uniquement sur les produits neufs et non reconditionnés précommandés auprès d'un point de vente ou d'un site Internet, loués via le programme Up2You, hors achat sur le Samsung Shop FR (www.samsung.com/fr/).
- Offre valable dans la limite des stocks disponibles.

1 PRECOMMANDEZ VOTRE GALAXY NOTE20 OU NOTE20 ULTRA 5G

Précommandez, entre le **5 et le 20 août 2020 minuit**, votre **Galaxy Note20 ou Note20 Ultra 5G** (tous modèles, tous coloris).

- **Conditions de participation des consommateurs⁽¹⁾** : Une seule participation et un seul produit précommandé par compte Samsung, par personne physique (même nom, même prénom, même adresse) domiciliée en France métropolitaine.
- **Conditions de participation des professionnels éligibles à l'offre⁽²⁾** : Une seule participation et jusqu'à 10 produits précommandés simultanément (apparaissant sur la même preuve d'achat) par compte Samsung et par professionnel (même raison sociale).

2 UNE FOIS EN POSSESSION DE VOTRE GALAXY NOTE20 OU NOTE20 ULTRA 5G

- Connectez-vous sur l'application Samsung Members au plus tard le **15 septembre 2020 inclus** et sélectionnez l'offre « **Précommande Galaxy Note20 | 20 Ultra 5G** ».
- Complétez le formulaire en ligne et téléchargez les éléments suivants :
 - Une **photo de la preuve d'achat ou de location** datée au plus tard du 30 août 2020 (facture, ticket de caisse, contrat ou 1ère facture de location) où apparaissent et sont entourés la/les référence(s) du/des produit(s), la date et le prix.
 - La / les photo(s) de / des étiquette(s) de votre/vos produit(s) comportant le code-barres à 13 chiffres et le numéro IMEI à 15 chiffres (assurez-vous que les éléments soient parfaitement lisibles).
 - Si vous êtes un professionnel, en complément des éléments ci-dessus, téléchargez **également la photocopie d'un justificatif d'activité professionnelle** (inscription au RCS, extrait Kbis de moins de trois mois, etc).
- Validez votre participation en ligne.
- Vous recevrez alors un email de confirmation de votre participation.

3 RECEPTION DE VOTRE PRIME

Une fois votre participation validée, vous recevrez un code unique par email pour commander votre prime sur www.samsung.com/fr/offer dans un délai de 2 semaines à compter de la date de validation de votre dossier par Samsung. Toute participation non effectuée sur le site www.samsung.com/fr/offer ou contenant tout élément illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas les conditions de l'offre, ou envoyée **après le 15 septembre 2020 minuit** sera considérée comme non conforme et sera définitivement rejetée. En outre, en cas de tentative de fraude ou de fraude avérée, vous ne pourrez plus bénéficier de futures offres de remboursement de la part de Samsung pendant 3 ans.

- (1) Est qualifié de consommateur, au sens de l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 « toute personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ».
- (2) Est qualifié de professionnel, au sens de l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 « toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel ». Une seule participation par personne physique et morale justifiant d'une activité professionnelle (même justificatif) et n'ayant pas vocation à revendre les produits achetés. Le siège social doit se situer en France métropolitaine et l'effectif doit être de moins de 100 salariés. Voir les conditions dédiées sur www.samsung.com/fr/offer/.

En participant à l'offre, vous acceptez que les informations collectées soient enregistrées et traitées par Samsung Electronics France et ses prestataires aux fins de la gestion de l'opération, dans les conditions décrites dans la Politique de confidentialité de Samsung <http://www.samsung.com/fr/info/privacy/>. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la finalité de ce traitement + 2 ans. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous avez également le droit de vous opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Vous pouvez exercer vos droits en faisant la demande sur <http://www.samsung.com/request-desk>.

Samsung Electronics France - Ovale - CS2003 - 1, rue Fructidor - 93484 Saint-Ouen Cedex. RCS Bobigny 334 367 497.
SAS au capital de 27 000 000 €.

SAMSUNG